

Dossier de presse

Remise des prix du Concours « Habiter le littoral, demain ! »



Projet « OYAT », Madame NAVE Laura, 1^{er} prix du concours « Habiter le littoral, demain ! »

Contacts presse

Florence Baldit – 06 46 12 70 09

Corentine Velut – 06 77 82 12 75

actu@herault.fr

« Habiter le littoral, demain ! » Un concours inédit en France

Un enjeu majeur : adapter nos territoires au changement climatique

En février 2022 le Département de l'Hérault a choisi **d'interroger des architectes, urbanistes et paysagistes** - professionnels ou étudiants - sur la manière d'habiter le littoral héraultais en 2050 **au regard des évolutions climatiques attendues**. Un concours d'idées inédit en France baptisé « Habiter le littoral, demain ! » et mené en partenariat avec la **Ville de Frontignan** et le **Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault (CAUE34)**, dans le cadre de la stratégie départementale **Hérault Littoral** (voir page 13).



« Concevoir des aménagements durables, favoriser le tourisme éco-responsable, comprendre l'évolution du littoral, sensibiliser les habitants à l'enjeu environnemental et aux risques littoraux : dans l'Hérault on agit pour préserver le littoral et limiter l'impact des activités humaines sur les ressources. »

Kléber MESQUIDA

Président du Département de l'Hérault

Il était demandé aux équipes candidates de penser l'aménagement d'un quartier résidentiel ou mixte, faire des propositions **écologiques**, fondées sur la **nature** et **résilientes** aux effets attendus des dérèglements climatiques à l'horizon 2050 – 2100 :

- montée du niveau de la mer de 40 cm ou plus
- températures moyennes dans l'Hérault +1,5°C par rapport aux températures actuelles
- intensification des épisodes de canicules et des épisodes de pluies méditerranéennes
- moins de pluies au printemps et des hivers plus doux

Les propositions d'aménagement de ce quartier devaient intégrer :

- des solutions d'économies de ressources,
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- une préservation de la biodiversité (privilégier la continuité des écosystèmes)
- concevoir des systèmes d'épuration avant tout rejet dans le milieu naturel...
- des mobilités douces et une économie circulaire.

Le site choisi est en retrait par rapport au rivage actuel, et n'est donc **pas concerné immédiatement** par les problématiques du **recul du trait de côte**. Ce choix tient compte de la **nécessité de ne plus aménager sur des zones en érosion**.

Departement
Hérault

CONCOURS D'IDÉES

HABITER LE LITTORAL, DEMAIN !

10 PRIX - 30 000€

INSCRIVEZ-VOUS

AVANT LE
3
AVRIL
2022

concourslittoral.herault.fr

Littoral
Hérault

caue
34

Frontignan la Plage

Un jury composé d'experts et d'aménageurs

L'appel à idées s'est clôturé le 15 juin 2022 et a recueilli 14 projets. Les candidats ont rendu leurs travaux sous la forme d'un dossier de présentation A3, 4 planches, une clé USB avec les fichiers numériques, le tout dans une enveloppe d'identification afin de rendre leur proposition anonyme.

Les 14 propositions reçues	
Madame NAVE Laura Agence ARCHILES Marseille	Madame DAMIENS Juliette Montpellier
Monsieur BRETON Benjamin Agence EN PLEIN MILIEU.X Paris	Monsieur VIELLEVIGNE Damien Agence LERN Architectes Montpellier
Madame GILLES Karine Les Ateliers UP+SCE, Créocéan Montpellier Agence les Belvédères Montpellier	Madame PAULET CUSY Florence Palavas les Flots
Madame JOLYS Ophélie Bordeaux	Madame HERNANDEZ Clara Atelier MURA SCALA Paris
Monsieur MARTINIE DE MAISONNEUVE Shama Meilhan sur Garonne	Monsieur BLATTEAU Julien Agence MELT LAB Paris
Monsieur BRUNEL Mathieu Le Barcarès	Madame GRONDIN Juliette Perpignan
Monsieur SOULEZ LARIVIERE Sébastien AGENCE SLOW ARCHITECTURES Montpellier	Monsieur ROCHE Jean Marie Marseille

Les dossiers remis ont été analysés par un comité technique puis un jury. **Lundi 9 janvier 2023 à 14 h** s'est tenue au Conseil départemental de l'Hérault la **séance de délibération** du jury du concours d'appels à idées « Habiter le littoral, demain ! ».

Etaient présents à cette séance :

- Madame VASSAS MEJRI Claudine, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental, déléguée aux solidarités territoriales, à la transition numérique et l'innovation
- Madame PRADELLE Sylvie, Vice-présidente du Conseil départemental, déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire
- Madame GLAIZOL Sylvaine, Directrice adjointe du CAUE Montpellier
- Madame DURAND Séverine, sociologue de l'environnement, CNRS
- Monsieur LINARES Loïc, conseiller municipal, Commune de Frontignan
- Monsieur ANDERSCH Daniel, Directeur des études, ENSAM de Montpellier
- Monsieur MAYOT Vincent, Paysagiste conseil pour la DDTM 34



Le jury a délibéré le 9 janvier à Montpellier au Conseil départemental



De gauche à droite : Mme GLAIZOL – Directrice adjointe du CAUE, Mme PRADELLE – Vice-présidente du Conseil départemental, Mme VASSAS MEJRI – 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental

Les dossiers ont été évalués par le jury en fonction des **critères** suivants :

- Pertinence de la proposition au regard des enjeux du concours (thématiques énoncées), de la prise en compte des différentes échelles et caractéristiques du site, des temporalités...
- Traitement du Paysage, respect du territoire, qualité des espaces publics et privés, gestion des sols.
- Qualités urbaine et architecturale.
- Validité économique et technique.
- Cadre de vie, social, mobilités, usages.

A huis clos, le jury a passé en revue chacun des projets et a délibéré comme suit :

<p>Madame NAVE Laura AGENCE ARCHILES Représentant le groupement Nave Laura / Levy Théo / Froger Chloé / Gautier Léa / Dumonthier Anelle / Stab Chloé / Lenoir Léo / Gonzalez Guillaume / Ben Kerste</p>	<p>1er prix 5 000 €</p> <p>Prix spécial du Jury « innovation et résilience » 1 000 €</p>
<p>Monsieur BRETON Benjamin AGENCE EN PLEIN MILIEU.X Représentant le groupement Breton Benjamin/Calazel Yann / Lahiani Karim / Plantier Thomas / Peytavin Manon / Peytavin Pauline</p>	<p>2ème prix 5 000 €</p> <p>Prix spécial du Jury « environnement » 1 000 €</p>
<p>Madame GILLES Karine AGENCE LES ATELIERS UP + SCE, CREOCEAN Montpellier Représentant le groupement Gilles Karine/Benosa Claire/ Mellet Anaïs / Montel Mélody / Sartre Juliette</p>	<p>3ème prix 5 000 €</p> <p>Prix spécial du Jury « social » 1 000 €</p>
<p>Madame JOLYS Ophélie Etudiante Représentant le groupement Jolys Ophélie/Visouthivong Anouka / Cherqui Ikhlaz</p>	<p>4ème prix 5 000 €</p>
<p>Monsieur MARTINIE DE MAISONNEUVE Shama Etudiant ENSA Montpellier Représentant le groupement Martinie de Maisonneuve Shama / Elberte Nicolas</p>	<p>5ème prix 5 000 €</p>
<p>Monsieur BRUNEL Mathieu Etudiant ENSA Montpellier Représentant le groupement Brunel Mathieu / Dossetto Jean Baptiste</p>	<p>Prix spécial du jury « adaptation – valeur d’usage – impact énergétique » 1 000 €</p>
<p>Monsieur SOULEZ LARIVIERE Sébastien AGENCE SLOW ARCHITECTURES Représentant le groupement Soulez-Larivière/Frapolli Olivia</p>	<p>Prix spécial du Jury « paysage » 1 000 €</p>

Un concours, de nombreux débouchés

Ce concours démontre aux aménageurs urbains qu'il existe des réponses à l'expression du changement climatique en zone littorale. En menant ce travail d'anticipation, ils peuvent mettre en œuvre des solutions écologiques, décarbonées et fondées sur la nature.

Ces propositions contribueront également à faire évoluer les modes d'occupation de l'espace littoral, à promouvoir l'innovation dans un secteur porteur et à renforcer les partenariats entre les collectivités et les professionnels de l'habitat.

Le site des Hierles à Frontignan, support du concours =>

Crédit photo : CAUE34



« OYAT » - 1er prix et Mention spéciale du Jury « innovation et résilience »



Le projet « OYAT », présenté par **Madame NAVE Laura, AGENCE ARCHILES à Marseille**, représentant le groupement Nave Laura / Levy Théo / Froger Chloé / Gautier Léa / Dumonthier Anaëlle / Stab Chloé / Lenoir Léo / Gonzalez Guillaume, remporte le **1^{er} prix du concours** et la **mention spéciale** du jury dans la catégorie « innovation et résilience », soit la somme totale de 6 000 €.

Le jury du concours a salué une « *réponse opérationnelle [...] aboutie, complète et sérieuse* ». La démarche terrain du Cabinet a également été appréciée, avec différentes prises de contacts menées auprès de personnes au hasard mais aussi de professionnels.

Autre point singulier du dossier : les réponses techniques à la contrainte des submersions, des ouragans et des vents. Le projet OYAT propose notamment :

- **Des passerelles** qui conduisent au littoral, distribuent les logements et servent aussi de moyen d'évacuation.
- **Des constructions sur pilotis** : duplex, triplex, appartements superposés, une grande diversité des formes et typologies est proposée.
- **L'adaptation de l'habitat existant avec :**
 - **Libération des rez-de-chaussée** (transformés en stockage, garage, ateliers, etc.).
 - Surélévation des maisons individuelles.
 - Création de terrasses ou **espaces refuges en toiture** accessible par tous et par les secours.
- **Sur les façades des bâtiments :**
 - La pose de grilles anti déchets ou garde-corps pour protéger les façades des débits projetés par les vents violents.
 - La pose d'anneaux d'amarrage pour faciliter les sauvetages d'urgence et/ou future utilisation quotidienne.
- **Des activités démontables** : balnéaire, commerces, restaurants, etc. Le stockage en hiver peut se faire sous les pilotis des habitations.
- Création de **refuges** : les centres de santé et centres d'aide sociale pouvant se transformer en refuges lors de tempêtes ou inondations.
- **Protections sous-marines** : digues en géotextile remplies avec le sable sur place, elles permettent de casser la houle sous-marine.



Transparence Hydraulique et
façades protégées =>

« L'HOMME ET LES ROSES EAUX » - 2ème prix et mention spéciale du Jury « environnement »

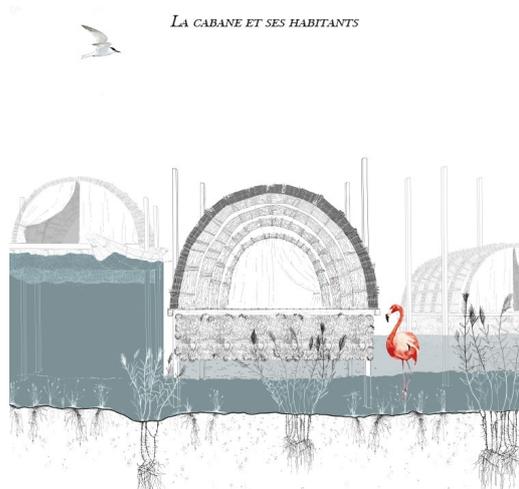


Le projet « **L'HOMME ET LES ROSES EAUX** », présenté par **Monsieur BRETON Benjamin**, AGENCE EN PLEIN MILIEU.X à Paris, représentant le groupement Breton Benjamin / Calazel Yann / Lahiani Karim / Plantier Thomas / Peytavin Manon / Peytavin Pauline, remporte le **2ème prix** du concours et la **mention spéciale** du jury dans la catégorie « environnement », soit la somme totale de 6 000 €.

Ce projet hors norme propose une « *bio-utopie* » concrète, une « *nouvelle alliance entre l'homme et la nature* », qui a séduit le jury car elle « *invite à un changement de paradigme, une approche intéressante et globale sur l'eau, le territoire, et les ressources* » sans entrer dans le détail d'une spatialisation fine à l'échelle urbaine. Le jury souligne également une très grande qualité graphique au service de la proposition.

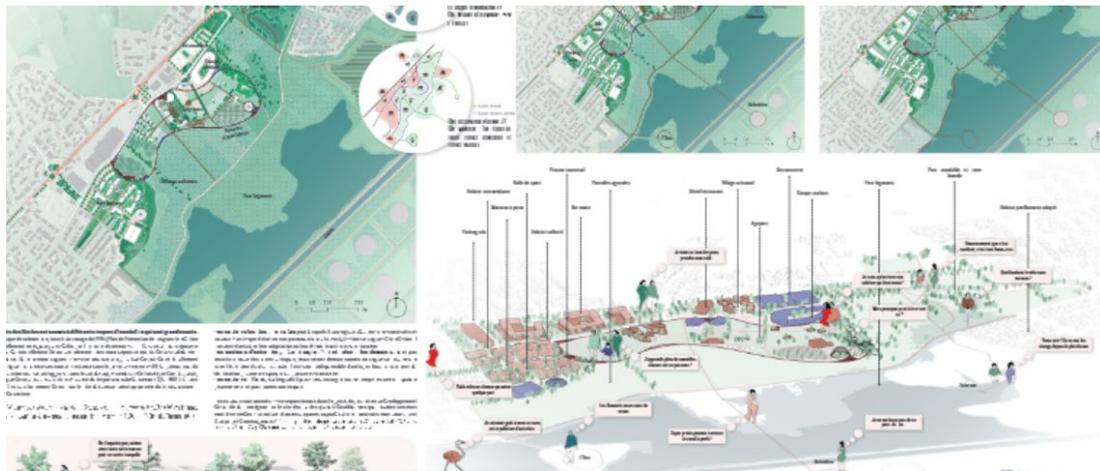
Extrait « Nous héritons d'une société anthropique qui a écrasé le monde vivant "inutile" et l'a repoussé à ses frontières... détruisant les "zones partagées" et produisant de terribles "zones de front" (dont la digue en est la matérialisation). Il nous faut impérativement permettre à ces lieux de conflit de devenir des "terrains d'entente" où pourraient coexister à nouveau nos besoins contemporains et des écosystèmes millénaires. »

La proposition nous invite donc à **cohabiter** avec la nature qui nous entoure, et apprendre à utiliser les ressources qu'elle nous offre. Par exemple l'utilisation des **roseaux** comme **matériaux de construction locaux et qualité**, tantôt comme **isolant**, tantôt comme **structure** et même, parfois, comme **flotteur**.



Extrait : « Chaque été, les ballots de roseaux compactés seraient déposés sur une structure en bois immergée pérenne. Ainsi, à fleur d'eau, les habitations autonomes pour des séjours d'une quinzaine de jours maximum se soulèveraient à la moindre fluctuation des niveaux d'eaux. »

« SITE, CYTE, CITÉ » - 3^{ème} prix et Mention spéciale du Jury « social »



Le projet « SITE, CYTE, CITÉ » a été présenté par **Madame GILLES Karine**, AGENCE LES ATELIERS UP + SCE, CREOCEAN Montpellier, représentant le groupement Gilles Karine/ Benosa Claire/ Mellet Anaïs / Montel Mélody / Coquet Marion. Ils remportent ensemble le **3^{ème} prix du concours** et la **mention spéciale** du jury dans la catégorie « social », soit la somme totale de 6 000 €.

Le jury souligne « *un important diagnostic territorial et des propositions à l'échelle supra-communale très intéressantes* ». Autre point apprécié par les membres du jury : l'originalité, avec par exemple le développement de **liaisons fluviales et maritimes**.

Extrait « A horizon 2100, les ports s'adapteront et continueront leur croissance pour permettre de nouveaux usages : d'une part des usages commerciaux pour livrer et transporter plus aisément les matières premières sans passer par l'utilisation de l'énergie fossile vouée à être de plus en plus rare, et d'autre part des usages humains pour offrir aux hommes une nouvelle mobilité initiée notamment par la navette maritime. Cette navette maritime se développera pour desservir un nombre de communes de plus en plus important. Elle deviendra la mobilité demain reliant les communes de l'étang de Thau (Balaruc-les-Bains à Mèze ou Balaruc-les-Bains à Frontignan par exemple), et reliant l'étang de Thau aux intercommunalités voisines (Mèze à Agde ou Mèze à Pérols par exemple). Le Canal du Rhône à Sète sera davantage utilisé et donc plus présente dans le paysage de Frontignan. »

Autre projet souligné par le jury, la création d'un « **agriparc** » de 6,8 ha dédié à l'expérimentation d'une multitude d'agricultures avec par exemple :

- **l'algo-culture**, composée de micro-algues (algues microscopiques) ou de macro-algues (algues visibles à l'œil nu) profite du milieu salin des Hierles. L'avantage de l'algue est de servir pour l'alimentation comme pour l'épuration de sols et milieux pollués.
- **l'agrivoltaïsme** associe la production agricole en strate basse (viticulture, maraîchage) à la production énergétique d'électricité par panneaux photovoltaïques positionnés en strate haute, par-dessus les terres cultivées. Les terres profitent ainsi d'un ombrage créé par les panneaux. Les panneaux, quant à eux, captent les rayons du soleil par leur orientation sud pour générer de l'électricité.



Enfin la « **ligne bleue** » est un parcours de sensibilisation dont le marquage définit la ligne d'eau liée à la submersion marine. Plusieurs structures ludiques sont proposées aux habitants pour les sensibiliser : escaliers avec paliers, muret peint, mâts chantants, frise chronologique

« LE LITTORAL DU FUTUR » - 4^{ème} prix



Le projet « **LE LITTORAL DU FUTUR** » présenté par Mme **Ophélie JOLYS**, étudiante représentant le groupement Jolys Ophélie/ Visouthivong Anouka / Cherqui Ikhlas, remporte le **4^{ème} prix** du concours, soit la somme totale de 5 000 €.

Dans son analyse le jury salue une « *très bonne approche territoriale par le prisme de l'eau qui monte et qui ruisselle, l'agriculture et la biodiversité, les mobilités, les risques, avec une prise en compte des temporalités* ».

Point singulier, Ophélie JOLYS propose la **renaturation du site** avec pour spécificité de **ne pas habiter le secteur** des Hierles mais plutôt de le considérer comme une « *opportunité de mettre en relation ce qui a été séparé : eau, biodiversité, sols fertiles...* ». Les interventions proposées se déclinent selon trois temporalités :

Frontignan 2030

- **Renaturation** du site de stockage d'hydrocarbures, **déconstruction** et renaturation de la première ligne d'habitations du lido. Les Hierles deviennent un **espace naturel à arpenter**.
- Les habitations dans l'emprise du risque de submersion doivent tous avoir un **espace refuge** situé au-delà de 2,40m de hauteur
- Des chantiers participatifs de **plantation de haies** vives freinent les **ruissellements**.

Frontignan 2050

- Poursuite de la renaturation du lido, **reconstitution du cordon dunaire**, et lancement de la **renaturation du port** de Frontignan.
- **Arrêt de l'entretien du canal**, engagement d'un processus de renaturation, et début des concertations pour la délocalisation de la voie ferrée et de la RD 612.
- L'ancien site de stockage d'hydrocarbures voit apparaître **de nouveaux milieux** : zone humide, steppe salée, sansouïre.

Frontignan 2100

- Au niveau de la plage, **le trait de côte a reculé**, le cordon dunaire bouge au gré des tempêtes.
- De **nouvelles zones immergées peu profondes sont apparues** autour des étangs.
- **L'ancien port est désormais une petite île** où les oiseaux viennent nicher.
- Régulièrement submergées, **la voie ferrée a été délocalisée** en amont de la Gardiole.
- Le tissu urbain continue de se diversifier : maisons individuelles, petit habitat collectif, espaces poreux et **végétalisés** pour permettre l'infiltration de l'eau et réduire les îlots de chaleur.
- **La plaine agricole est maillée de haies et de bosquets**. Les parcelles accueillent des **vignes enherbées**, des prairies et de l'élevage, **des systèmes agroforestiers**, du maraîchage, de l'apiculture.



« EN ATTENDANT LA MER » - 5ème prix



Le projet « **EN ATTENDANT LA MER** » présenté par **Monsieur MARTINIE DE MAISONNEUVE Shama**, étudiant à l'ENSA Montpellier, représentant le groupement Martinie de Maisonneuve Shama / Elberte Nicolas, remporte le **5^{ème} prix** du concours, soit la somme totale de 5 000 €.

Le jury salue une « *réponse opérationnelle aboutie* » et « *un mode architectural intéressant* ». Le projet imagine notamment la création d'un **quartier** formé par un ensemble de maisons individuelles à étage construites en **Pierre de taille**, sur un sol de carreaux.

Le choix s'est posté sur la **Pierre calcaire du Gard**, dont la carrière est située à une centaine de kilomètres de Frontignan. Le principal atout de la pierre de taille ? **C'est un matériau que l'on peut réemployer**. Un bâtiment en pierre de taille se construit et se déconstruit, car la technique de construction de ce matériau est dite « sèche », les pierres massives se maintiennent les unes sur les autres grâce à leur propre poids.

Entièrement recyclables, les habitations en pierre de taille peuvent être transformées et déplacées à volonté. **Au fur et à mesure de la montée des eaux, les maisons peuvent être déconstruites pour être de nouveau construites plus haut sur l'axe Montagne-Mer.**

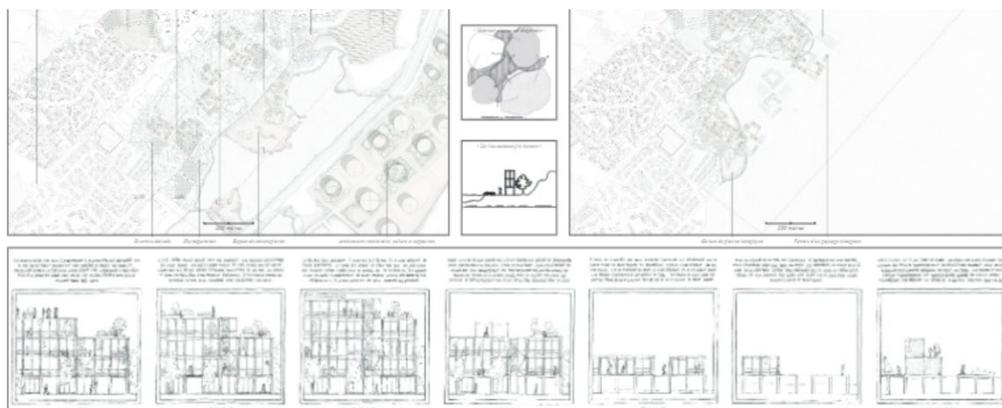
Cette **réversibilité** est également permise par la **dissociation des différentes maisons**, puisqu'elles n'ont pas de mur en commun. Le seul élément partagé entre ces habitations est le sol, qui est régulièrement marqué par des **carreaux de couleur** qui identifient une limite sur laquelle l'homme peut venir bâtir son habitation. Suivant une trame, ces carreaux sont suffisamment espacés les uns des autres pour créer des rues et pour venir construire et déconstruire maison après maison.

Ainsi, le quartier et sa densité s'adaptent au niveau de l'eau. Cette solution permet, pour un temps donné, **d'occuper des espaces qui seront ensuite rendus à la nature à l'horizon du 22^{ème} siècle.**

Outre le matériau pierre et ses qualités énergétiques, les typologies des habitations sont pensées pour favoriser le **confort thermique naturel**. En effet, que ce soit au travers des **porches**, des **espaces traversants**, des **moucharabiehs**, ou encore des **toits-terrasses**, ces habitations ont pour objectif une certaine résilience et un confort naturel en réponse au climat à venir.



« PROMESSES SILENCIEUSES » - Mention du Jury « adaptation – valeur d’usage – impact énergétique »



Le projet « **PROMESSES SILENCIEUSES** » présenté par **Monsieur BRUNEL Mathieu**, étudiant à l'ENSA Montpellier, représentant le groupement Brunel Mathieu / Dossetto Jean Baptiste, remporte la **mention** du Jury « adaptation – valeur d’usage – impact énergétique », soit la somme totale de 1 000 €.

Avec cette mention le jury salue « *une réponse littéraire, poétique, élégante qui esthétise les risques naturels* ». Le parti-pris du projet repose sur une logique de « **réécriture permanente du sol** » permettant le développement de **nouvelles cultures**, la création de **jardins** et **d’espaces boisés** et favorisant les espaces de **rencontres intergénérationnels**.

« FAIRE PLACE » - Mention du Jury « paysage »



Le projet « **FAIRE PLACE** » présenté par **SOULEZ LARIVIERE Sébastien**, AGENCE SLOW ARCHITECTURES, Représentant le groupement Soulez-Larivière / Frapolli Olivia, remporte la **mention** du Jury « paysage », soit la somme totale de 1 000 €.

Là encore le jury a été séduit par cette « *belle proposition onirique et graphique* » qui propose une solution à habiter et touristique, s'appuyant sur **l'imaginaire de la maison de pêcheurs**. Hormis le sujet de la biodiversité, toutes les thématiques sont traitées avec soin, en particulier celles du paysage, des espaces publics et privés et de la typologie d'habitat. Le fil conducteur de la réflexion est clair et marqué dans une temporalité.

Une partie du projet présente une version utopique de la valorisation des réservoirs d'hydrocarbures comme futures zones d'accueil des déchets de la déconstruction du Lido et création de villages suspendus interconnectés.

Le Département s'engage pour un littoral préservé et valorisé

90 km de merveilles : souligné par les lidos, notre littoral est exceptionnel, mais fragilisé par le changement climatique, les risques naturels et les activités humaines.

De par la diversité de ses compétences utiles à son littoral, le Département choisit d'en prendre soin depuis de nombreuses années. **Entre 2019-2030, il poursuit cet effort et mobilise 350 M€ pour une stratégie globale du littoral** : préserver l'environnement, gérer les risques, développer l'attractivité et une économie adaptée au changement climatique, favoriser l'accès de tous, sensibiliser...



Parmi les actions engagées :

- **Une nouvelle stratégie pour un «tourisme durable et responsable ! »**

Le littoral, fragilisé par les conséquences du changement climatique et un tourisme dense localisé sur la zone, est **au cœur du nouveau schéma pour un tourisme durable & responsable 2022-2028**.

Dans cette nouvelle stratégie, « *l'idée maîtresse*, explique Jean-Louis Gély, Vice-Président délégué au Tourisme et à l'Economie, *est de mieux répartir les flux de visiteurs dans l'espace et le temps, tout en respectant le territoire !* ».

Une stratégie touristique 4 saisons qui invite à la découverte de l'intérieur des terres pour limiter la concentration des visiteurs sur le littoral, tout en valorisant la découverte de notre patrimoine naturel, culturel, viticole notamment, en misant sur les itinérances douces !

- **Un partenariat avec l'INA pour découvrir notre littoral à travers des archives audiovisuelles**

Un autre engagement de la stratégie «Hérault littoral» consiste à **sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral**.

Un partenariat avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) a été mis en place en vue de sensibiliser les publics aux richesses du littoral héraultais, à son économie, son évolution, ses aménagements et ses qualités environnementales.

Cette sensibilisation prendra la forme d'une **fresque interactive donnant des accès directs aux documents audiovisuels** (fresque chronologique, accès cartographique, parcours thématique).

Une fresque qui sera accessible **courant 2023** à la fois sur le site de l'INA et sur celui du Département.

- **Une maison départementale du littoral**

Le Département a lancé le grand projet de création d'une Maison du littoral. Ce site unique ouvert à tous qui prendra place sur le site des Aresquiers (Vic la Gardiole) permettra de mieux faire connaître le littoral héraultais : richesses environnementales, biodiversité, fragilités, changement climatique...

Les habitants invités à participer au projet de la Maison du Littoral

Une grande concertation publique sera lancée en mars 2023 pour inviter le public à participer à la double réflexion que porte le projet de création de la Maison du littoral :

- Mieux réguler la fréquentation et donc **protéger** le site des Aresquiers sur lequel elle sera implantée,
- Penser cet espace pour qu'il devienne un véritable **lieu d'interprétation et de ressources** afin de permettre à tous de mieux comprendre notre littoral.

Pour impliquer les habitants dans la démarche, le Département a voulu engager une concertation inédite et exemplaire en faisant appel à la Commission Nationale du débat public (CNDP), un organe tiers indépendant.

Les Héraultais seront ainsi **consultés durant 3 mois** sur une plateforme en ligne mais aussi à l'occasion de réunions publiques et d'ateliers pour partager leurs propositions.

- **L'affichage environnemental des campings**

Le Département a mené une expérimentation inédite en France pour accompagner les campings dans la mise en place d'une **étiquette environnementale**, un principe similaire au nutri-score, qui note la prise en compte de l'environnement dans la gestion de leur établissement.

- **Un observatoire du littoral en ligne**

Depuis plus de 15 ans, le Département réalise des suivis des mouvements du littoral et compile des données afin de mieux agir pour le préserver.

Toutes les données sont accessibles sur le site internet de l'Observatoire Départemental Eau Environnement Littoral

<https://odee.herault.fr/> - Rubrique Hérault Littoral